

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 417 pris en Conseil d'administration, portant ouverture de 100.000 francs de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1938.

n° 417

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents, notamment le décret du 19 janvier 1935: Vu le décret du 9 mars 1938 approuvant le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1938

Vu l'insuffisance des crédits inscrits au chapitre 19 du budget local de cet exercice

Vu l'urgence et sous réserve de l'approbation par décret ; La Conseil d'administration entendu dans sa séance du 24 avril 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il est ouvert au

chapitre 10 « Dépenses des exploitations industrielles (Matériel) » du budget local de l'exercice 1938 un crédit supplémentaire de sept cent mille francs (700,000 francs), Art, 2, — Il sera fait face à cette ouverture de crédits à l'aide des plus-values constatées sur les recettes de l'exercice, Art, 3, — Le présent arrêté est rendu provisoirement exécutoire, et sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.